



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **13 octobre 2026 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2026-20288 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 comme suit :

Permettre de réduire la marge avant du garage isolé existant à 5,9 mètres au lieu du minimum prescrit de 12 mètres comme indiqué à la grille des usages et des normes H1-096 et le tout tel que montré au plan du certificat de localisation accompagnant la dérogation mineure préparé par Élise Rousseau-Bérubé arpenteur-géomètre, dossier 96 871-s-1, minute 2849 en date du 26 août 2026.

Identification du site concerné : Matricule : 5868-24-5164
Cadastre : 1 670 595
Adresse : 327, rue Séguin

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.


Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Léane Adam, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 9 septembre 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de septembre deux mille vingt-six.


Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca